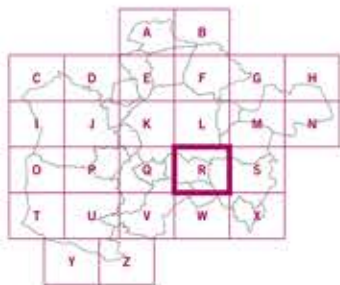


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE R

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones

— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC Zones urbaines de centres-bourgs et tissu ancien	A Zones agricoles
UG Zones urbaines généralistes	A1 Zones agricoles de proximité
UGp Zones urbaines de projet	A2 Zones agricoles paysannes
UGc Zones urbaines de cœurs d'agglomération	N Zones naturelles
UE Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1 Zones naturelles de proximité
UEp Zones urbaines de projet	N2 Zones naturelles spécifiques
UV Zones urbaines vertes	
AUG / 2AU Zones à vocation résidentielle ou mixte	
AUE Zones à vocation économique ou d'équipement	

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

• Activités	• Installations légères
• Carrières	• Jardins
• Camping et loisirs	• Lignes
• Équipements	• Pédiculateurs
• Gites de voyage	• Villages ou résidences

PATRIMOINE

■ Bâti remarquable	— Fillet d'alignement
● Bâti remarquable / petit patrimoine	■ Patrimoine géologique
— Bâti remarquable / mur	
■ Ensemble urbain	
□ Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

■ Espace Boisé Classé (EBC)	■ Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
● Arbre isolé remarquable	■ EIPE - Boisement
— Continuité de nature à préserver	■ EIPE - Espace Vert
— Continuité de nature à créer	■ EIPE - Cœur d'lot
■ Zones et milieux humides	■ EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

■ Emplacement réservé
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
— Liminaire de protection des commerces
— Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
— Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

■ Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
■ Bâtiment pouvant changer de destination

